

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 44 (1906)
Heft: 33

Artikel: C'est bien simple !
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203585>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les poissons du Léman.

La vie fourmille dans le lac Léman, et d'innombrables poissons mettent, dans le limpide cristal des ondes, le rayonnement de leurs éclairs d'argent. Non que leurs espèces soient très nombreuses, mais chacune d'elles contient un nombre incroyable de ressortissants; dès la plus haute antiquité, les poissons du lac ont été appréciés, grâce au goût délicat de leur chair blanche et fine, et deux poissons du Léman figurèrent au grand souper que donna, à Rome, l'empereur Othon, en l'honneur de son frère et dans lequel on avait réuni 2000 plats de poissons rares. Grégoire de Tours affirme que l'on pêchait de son temps, dans le lac, des truites qui pesaient jusqu'à cent livres. D'après Dessaix, les comtes de Genevois devaient, comme redevance féodale aux archevêques de la Tarentaise, deux magnifiques truites, et les syndics de Genève ne savaient faire mieux, pour honorer de grands personnages, que leur offrir de belles pièces de poissons. Il en était de même dans la plupart des villes riveraines; ainsi, le 3 septembre 1687, le Conseil de la ville d'Evian déléguait quelques-uns de ses membres pour aller, à l'Abbaye de Saint-Guérin, faire la révérence à Son Eminence Dom Antoine de Savoie, abbé d'Aulph, et ils étaient porteurs de quatre truites pesant 35 1/2 livres, que la ville avait payées neuf sous la livre. L'évêque de Maurienne et les ducs de Savoie avaient, à Genève, une poissonnière chargée d'acheter les belles pièces pour la table des seigneurs; les archives nous apprennent même qu'elle se mêla de faire de la politique et fut incarcérée pour ce fait.

La pêche du lac appartient à la Suisse, excepté les 49,300 mètres de rives où elle est la propriété de la Savoie, qui l'a divisée en cinq cantonnements. Sur les quarante-deux espèces de poissons suisses, le lac Léman en possède une vingtaine. D'abord la truite, qui atteint de fortes dimensions, et est la gloire gastronomique du lac. Un évêque, Robert Canealis, soutint que le lac était devenu moins poissonneux et que les truites avaient diminué de moitié, depuis la malédiction dont Dieu le frappa après la réforme religieuse du x^{vi} siècle, ce qui n'empêcha nullement le cardinal de Guise, de passage à Genève, de trouver fort à son goût les poissons qu'on lui servit, disant «qu'ils n'en pouvaient mais» si les Genevois étaient hérétiques. Puis l'omble-chevalier, réputée par une extrême délicatesse de goût; elle était si prisée, au moyen-âge, qu'un ancien règlement de l'Abbaye de Saint-Claude portait que l'abbé devait, aux fêtes de Pâques, faire servir à chaque religieux un de ces poissons, comme mets très délicat, et spécifiait que le dit poisson devait venir du lac de Genève. Puis viennent la fêra, ou grande maraine, que Joseph Duchesne, médecin de Henri IV, met au-dessus de tous les autres poissons; l'anguille qui se pêche à Villeneuve et pullulait tellement jadis, que Gaspard Bailly, avocat au Souverain Sénat de Savoie, écrit en

1668 : « Au x^{vi} siècle, elles dépleuaient si fort les eaux par leur voracité, qu'il fallut recourir à l'excommunication pour s'en délivrer ». Ce sont encore la perche, la lourde carpe, le frétilant goujon, la chevaine, le rozon, le vengeron, l'ablette, la nase, le spirin, le véron, la rotangle, la lotte svelte, le brochet, ce requin du lac, qui atteint quinze kilos, la tanche et quelques saumons du Rhin, importés directement, en mal d'acclimation.

(Le Tour du lac pittoresque).

JULES MONOD.

La canicule. — Un monsieur ne sait comment aborder une charmante jeune personne, qui passe sur le Grand-Pont par 32⁵ au-dessus de 0. Enfin, il s'ehardit, et avec un gracieux sourire :

— Mademoiselle, permettez que je vous offre mon ombre.

Poil pour poil. — Antoine Magnu, à sa femme, qui est à sa toilette :

— Je ne comprends pas que tu consentes à porter les cheveux d'une autre femme !

— Tu portes bien dans tes chaussettes et dans le drap de tes habits la laine d'autres moutons !

On ceinténéro.

Ein a pardieu prau à dzo de voua de cliaiu ceinténéro ! N'è pas l'eimbarras, mà ti lè z'an on ein bràove dâ moui. Quand on a eimpougnè on grand hommo dâi z'autro iâdzo, on pâo pas botsi avoué li. Sti an on fitera lo ceinténéro dau dzo que la sadze-fenna lâi a copâ lo fi de la leinga, et pu lâi arâ on discou, dâi comitâ, dâi bon repé et onn'èstatue. Sti an que vint sarâi tot parâi, por cein que lâi arâ ceint ans qu'à cili l'hommo lè deint l'ant quemeinci à lâi crêtre; et pu on outro ceinténéro po quand l'arâ arretâ de sè couchi, po quand botsera de medzi lo nènè, po quand betera son premit par de tsausse, po quand sarâ djuvi âi boton, et lo diabllo sâ oncora quie d'autro. On pâo pas s'ein ein depouésenâ.

Eh bien ! ein è ion sti an de cliaiu ceinténéro que vu tot parâi vo dere, por cein que mè fa mau bin : lâi a ceint ans ora que noutrè conseliè l'ant dècidi que ne foudrai pe rien mè dèvesâ patois dein lè z'ècoule. L'îre ein l'an 6, justo ceint ans, vo dio. Quinn'achomâie po noutron pouro patois, l'è quemet se l'avâi z'u on coup de sang, ein a ètâ tot ètourlo : du cein, n'a pe rein ètâ que su onna piauta, oncora que cliaia piauta l'a adi z'u on fè que lotte; ora on lo laisse crèva à n'on càro quemet on crapaud que l'a reçu on coup de faux. Eh ! vâodai que vo z'îte ! vo z'âi fè dau biau avoué voutra sacrè loi de la mètsance. Atiutâ vâi : quand l'è que vo derâi âi sèyetâo à gros dâi fein : « Vo medzera pe rein de clli bon pan nâ que vo fède, pe min de truffe, pe rein voutron verratton à l'auba et voutrè trâi verro à dhî z'hâore. Du z'ora ein lè vo medzera de la cranma fouettâie, avoué onna navetta et on

ècouèletta de thé. » Aran-te lè coûte bin cotâie po alla sèyi dau trèllio à bin de lo granta fè-nasse, dite-vâi, cliaiu sèyetâo ? Ie sarant asse bièvo que dâi z'ècremin à que dâi tsausse de fretâ, ie dzemotèrant aprî lau z'andain et farant on crôdio travau. Cein sè pâo-te autrameint ? Faillâi nourri voutrè z'ovrà avoué oquie que restâi derrâi lè tètè na pas avoué dau trau fin que lau bâille la fouâre.

Eh bin ! po la leinga, l'è tot parâ : faillâi laisse lè pâisan dèvesâ la leu, clli cranmo patois que lau père z'et mère lau z'ant baillî, na pas lau z'eingosalâ cliaia cranma, lo fin français de la vela que n'ant pas pu ruminâ bin adrâ. Et ora ie vo dîant : *aujôrd'hui, indigection des z'hanneltons*, et dâi dozanna d'autro z'affère dinse. Ma fant pardieu bin : faillâi pas lau tsandî lau pedance et ie derant quemet lè z'autro iâdzo : *vouâ po aujourd'hui, l'è lo rondzo arretâ* po j'ai une *indigection* et dâi *coincire* po des *z'hanneltons*. Sarâi-te pas bin pe galé ?

Allâ fère stèrî avoué voutron français, allâ dera à voutron'appliâ : « En avant, tirez égal ! » Lè tsevan riquenant et l'è tot. Na pas quand mon père-grand lau desâi dein lo temps : « Hu ! errrè vaunèze de la mètsance dau diabllo ! dè-vant, derrâi, ti trâi parâ » avoué on par de sa-cremeint, ... faillâi vère cliaiu bite ! tè terivant à trossâ lè trè, foumâvant d'intrèpidità. — Faut dèvesâ patois âi bite, compreignant tot tsaud por cein que cliaia leinga lâi a pas falta de l'ap-preindre, lâi a rein qu'à l'odre dèvesâ et on sâ cein qu'on vâo dere. Quand l'è qu'on dit : « Lo tounèro ronno, lè dzenelhie ègrevànt et s'a-dadolant », lè bouibo ruppant et tchaffant dâi pere, l'a èmèluâ onn'assièta, n'è rein d'acouet, ou tot bécouet, que talemâse-to, te tè rebatte, lè tsevan dzevattant po ferrâ, mè pî vouasollant dein mè solâ, èimbrèye-tè et reste pas quie à dzauguâ, t'i adi à tchurlâ et à segotâ, la pudra a fè tsiempourle, lo soulon a regouaissi, lè caion rebouillant » vo seimblie-te pas que quin tadié que sâi dusse comprendre ? Ne frèmerâ-vo pas que mōnet è bin pe coffo que sale et que quand on dit à quacon : « Tè faut pas presenâ à bin t'a onn'èclliètàie ! » ont out dza lo brit de la motcha su lo mor dau lulu.

Allâ lâi ora, allâ lâi dèvesâ voutron français que n'a pas ètâ fè por vo : lâi a ceint an que vo z'ein medzide et vo pâise oncora su l'estoma et vo z'ite eingommâ. Prau su que po clli ceinténéro foudrà onn'èstatue. Eh bin ! vaitec cliaia que voudri : onna galèza grocha fèmallâ que repre-seintera lo patois. que s'ein àodrâi ein cllioteint ein faseint lo poeing et ein trèseint on pî de leinga à cliaiu conseliè de dhîz'hout ceint six et ein lau deseint : « M... », que na « rava por vo ! »

MARC A LOUIS.

C'est bien simple ! — Un jeune homme de la campagne, arrivé depuis deux jours à Lausanne, présente une lettre au bureau de la poste. « Il y a surcharge, lui dit l'employé, il vous faut deux timbres ».

— Diable, mon patron ne m'en a donné qu'un ! Mais le jeune homme n'est pas embarrassé

pour si peu. Il sort la lettre, la met dans sa poche et applique un timbre sur l'enveloppe qu'il va glisser dans la boîte en disant à demi-voix : « Après tout, j'envoie l'enveloppe aujourd'hui, j'enverrai la lettre demain ».

Corde et patrie.

QUEL joli hameau que celui de la Recafail-loulaz, perdu sur le plateau du Jorat, à l'ombre des séculaires forêts de sapins. Le bruit tumultueux des cités n'atteint point son paisible bonheur ; tout au plus, le dimanche, quelques rares Lausannois, amoureux d'air pur et de fraîcheur, se hasardent dans ses environs. Le samedi soir, à l'auberge communale, le diapason des voix s'élève bien un peu au-dessus de la moyenne, mais c'est tout ; jamais de querelles ni de bagarres. La paix, la douce paix règne entre les habitants, et le garde-champêtre se peut tourner les pouces en toute quiétude. Et jamais d'incendies. La modeste cloche du vieux temple, la *Julie*, comme on l'avait baptisée, ne s'ébranle que pour appeler les fidèles au prêche, le dimanche, ou lorsqu'il y a un baptême ou un mariage ; et encore, pour cela, quelques tintements suffisent aux braves paroissiens. Enfin quoi, un modèle de village, comme il n'y en a pas deux dans le Pays de Vaud.

Or, on était à la veille du 1^{er} août, et le syndic, Abram des Meules, s'en fut trouver Jean-Louis, le bedeau, pour lui donner ses ordres. L'apercevant sur le seuil de sa demeure, le syndic lui cria, un peu vivement :

— Dis donc, Jean-Louis, faudra voir à sonner la cloche, demain soir, à huit heures et demie !

— Hein ? fit en sursautant le bedeau, pour qui les plus élémentaires notions d'histoire suisse n'avaient jamais été que de l'algèbre.

— Oui, reprit le syndic, c'est l'anniversaire du Grütli ; s'agira d'agiter la *Julie* fort et ferme.

Jean-Louis, toujours rêveur, acquiesça cependant de la tête et n'en demanda pas davantage.

Le lendemain soir, comme convenu, le bedeau se rendit au temple et mit en branle la cloche, qui dormait, là-haut, dans son campanile vétusté. Tout d'abord, il s'y prit doucement, comme il avait coutume de le faire ; puis, progressivement, il augmenta d'ardeur, et bientôt ce fut avec un entrain endiablé que la vieille *Julie* lança à tous les échos ses notes suraiguës.

Toute la paroisse en était estomaquée, et Abram des Meules se félicitait à part lui de la fibre patriotique qu'il croyait avoir réveillée dans l'âme du sonneur. Seulement !

Tant va la cruche à l'eau,
Qu'à la fin elle se... casse.

En l'occurrence, ce fut la corde qui cassa. Et alors les frémissements de l'airain cessèrent brusquement, et les citoyens qui passaient devant l'église entendirent le bruit d'une chute.

Vite, ils pénétrèrent dans le sanctuaire. Ils virent Jean-Louis, tout piteux, qui se relevait, tenant encore un bout de la corde rompue. Comme il n'avait aucun mal, on s'empessa de l'invectiver :

— C'était-y des manières, ça, de mettre ainsi toute la population sens dessus-dessous, à seule fin de fêter la patrie !

Enfin, la cloche n'avait pas de mal, et le sonneur, en tombant, n'avait pas brisé les dalles. C'était l'important. Il n'y avait de brisé que la corde.

Jean-Louis, confus, prit une échelle, essaya de rajuster les deux bouts.

Ce fut en vain, car, maintenant, il avait beau se dresser sur ses pieds, il n'arrivait plus à saisir la corde trop courte.

Le syndic prit sur lui aussitôt de décider l'achat d'une nouvelle corde. Il n'y avait pas de temps à perdre ; dimanche serait bientôt là.

On envoya Jean-Louis à la ville ; seulement, comme on craignait qu'il ne se livrât à des prodigalités on lui adjointement le père David, membre du Conseil, un tout madré celui-là, et connu d'ailleurs pour sa parcimonie.

Les deux délégués s'en furent donc à Lausanne. Après bien des tergiversations, chez le cordier, ils se décidèrent pour un échantillon solide et pas trop cher. Quand ils furent dans la rue, Jean-Louis proposa :

— Dis voir, David, ça te dirait-y rien de manger un bocon ?

David, craignant déjà pour sa bourse, hésita un instant. Puis, la faim aidant, il répondit, dans un bâillement :

— Oh !... là... oui.

Ils entrèrent à la pinte voisine. David commanda trois décis de bon vieux et deux rations de fromage. Jean-Louis réclama aussi de la moutarde. David la trouva de son goût, car il s'en piffra, s'en piffra... si bien qu'elle ne lui monta pas au nez, mais aux yeux. Deux larmes perlèrent à ses paupières.

Jean-Louis, attribuant cet attendrissement subit à l'avarice de son compagnon, lui dit :

— Faut pas *l'époëri*, David, on ça mettra tout sur le compte de la cordette.

ANDRÉ ALLAZ.

Enfantines.

Dans une école supérieure de jeunes filles, un vieux maître, qui enseignait aussi dans un collège de garçons, ne pouvait obtenir du silence.

Il avise les plus mutinées et leur dit : « Je changerais volontiers dix des plus turbulentes d'entre vous contre dix collégiens ».

Une d'elles se lève et déclare : « Et nous aussi, monsieur le professeur. »

✱

Des bambins de cinq ou six ans, des deux sexes, se baignaient au lac dans le costume d'Eve et d'Adam avant la pomme. Passe un vieux garçon, qui avise un de ces mioches. « N'avez-vous pas honte, lui dit-il, de vous baigner ensemble, filles et garçons. »

— Mais monsieur, lui répond le gamin, on ne sait si ce sont des filles ou des garçons que quand on est habillé.

✱

Dans une école de village, un élève arrive après l'heure. Le régent lui demande la raison de cette arrivée tardive : « C'est que, dit l'écolier, j'ai dû sortir le fumier de l'écurie ».

— Tu aurais pu le sortir hier au soir.

— Mais hier soir, monsieur, il n'était pas fait.

✱

Dans une librairie entrent deux frères ; la demoiselle du magasin donne comme cadeau à l'aîné un beau cahier ; le plus jeune, qui ne reçoit rien, dit à la donatrice : « C'est dommage d'y donner un si beau cahier pour le remplir de fautes ».

L. P.

✱

Grand'maman a pris sur ses genoux Lolotte, sa petite-fille préférée.

— Vois-tu, mon ange, quand je ne serai plus de ce monde, tu auras ma bague à brillants, ma belle broche et aussi ma montre d'or.

Alors, Lolotte, après un silence : « Dis, grand'maman, quand mourriras-tu ? »

✱

La bonne : « Enfants, ne vous salissez pas comme cela, sans quoi je serai grondée par votre maman. »

— Ben, quoi ! fait cette effrontée de Pauline, n'es-tu pas payée pour ça ?

10,80 mètres de cochon.

UN de nos amis, qui revient d'Allemagne, nous raconte qu'il a été témoin, dans une brasserie de Kiel, de la scène suivante :

Un marchand et un campagnard ne pouvaient s'entendre sur le prix d'une demi-douzaine d'« Anglais de Payerne » que ce dernier avait amenés à la foire. Finalement, sur la proposition d'un consommateur, le marchand offrit de payer les six porcs non au poids, mais au mètre, à raison de 150 marks le mètre. Il faut dire que les animaux étaient gras et dodus, qu'ils paraissaient aussi larges que longs et que, les ayant longuement toisés du regard, le marchand estimait ne pas faire un mauvais marché.

On aligne les beaux cochons les uns après les autres et on les mesure soigneusement du groin, au bout de la queue ; entre les six, ils accusaient une longueur totale de 10,80 mètres. A 150 marks le mètre, cela faisait 1,620 marks. Comme il l'avait promis, le marchand paya la somme comptant, et le paysan l'embourça sans réclamer. Il dina même aux frais de l'acheteur, selon la mode de là-bas.

— Dites donc, fit un consommateur, pesez donc vos porcs avant de vous séparer ; vous saurez ainsi lequel des deux a lieu de se féliciter le plus du marché.

— Excellente idée ! s'écria le marchand. Je prends à ma charge les frais du pesage, puisque les porcs m'appartiennent à présent.

La loge du peseur étant en face de la brasserie, l'opération s'effectua en peu d'instants. Le poids des six animaux était de 2,443 livres au total, ce qui, au prix actuel de 53 pfennigs la livre, représentait une valeur de 1294 marks 79 pfennigs. Le marchand avait été refait de 325 marks 21 pfennigs.

— Quand vous voudrez de nouveau des cochons au mètre, lui dit le paysan en prenant congé de lui, vous n'avez qu'à me faire signe, je serai toujours tout à vos ordres.

— Allez vous faire empailler, vous, vos cochons et votre mètre, vociféra le marchand, en accompagnant ce peu courtois salut d'un de ces jurons dont le langage populaire de l'Allemagne a la spécialité et qui tiennent toute la largeur de la rue.

Le fait. — Un avocat défend la cause d'un homme sur le compte duquel on voulait mettre un enfant. Il se lance dans des digressions étranges au sujet.

— Au fait, s'il vous plaît ; un mot du fait, je vous prie, ne cesse de répéter le président.

L'avocat, impatienté par ces constantes observations :

— Le fait est un enfant fait ; celui qu'on dit l'avoir fait nie le fait : voilà le fait.

La vraie valse. — Moi, dit une dame, je ne comprends que la valse à deux temps.

— Moi, je ne puis souffrir que celle à trois temps, repartit une autre.

— Croyez-m'en, mesdames, fit en souriant une septuagénaire, il n'y a qu'une valse vraie : la valse à vingt ans.

Assez, là-dessus.

..., 15 août 1906.

Mon cher Conteur,

IL y a deux ou trois semaines, toi, toujours si pacifique, si bon enfant ; toi qui vois toujours la vie en rose et dont l'interminable bonne humeur n'est jamais assombrie par les catastrophes, les révolutions et les attentats qui désolent notre pauvre humanité, tu parlais de dynamite. Conteur et dynamite : vois donc combien ces deux mots sonnent mal ensemble.

Bien plus, tu indiquais avec force détails la composition du dangereux explosif et toutes les